



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 38916

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des producteurs laitiers creusois. Il se rejouit des dispositions arrêtées en faveur des producteurs de viande, mais il doit se faire le relais des grandes difficultés rencontrées par les producteurs creusois de lait. Ainsi, 420 producteurs creusois ont perdu, en 1995, entre 500 et 600 francs par veau et 1 500 francs par vache de réforme. Il lui demande quels sont les projets de son ministère sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le dispositif d'aides exceptionnelles mis en place en faveur des éleveurs touchés par la crise consécutive à l'épidémie d'encephalopathie spongiforme bovine s'adresse à l'ensemble des producteurs de viande bovine. Afin d'atteindre cet objectif et de compléter les autres mesures décidées par l'Union européenne, une première aide nationale de crise a été consentie dès le mois de juillet 1996 aux éleveurs français et a fait l'objet d'une gestion départementale. Face à la persistance de la crise, la France a obtenu que l'Union européenne consente un effort supplémentaire en faveur de l'élevage bovin. Complétée au niveau national, une dotation totale d'un milliard de francs a ainsi été allouée aux éleveurs français à la mi-novembre. La gestion de cette aide a été également confiée aux préfets de département. La répartition de cette dotation a été calculée en fonction d'une part, de l'importance du troupeau de vaches allaitantes, mais aussi et dans une proportion non négligeable, d'autres types de production tels que les systèmes d'exploitation orientés vers la production de lait, aussi confrontés à des difficultés liées à la crise. Au niveau départemental, cette aide est distribuée selon des critères définis au sein du comité paritaire technique spécialisé. C'est donc en association étroite avec les représentants professionnels agricoles qu'est menée l'analyse de la situation locale et des priorités de répartition financière.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38916

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 janvier 1997

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2661

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 226